

SYNDICAT
MIXTE
du PAYS VENDÔMOIS

SYNDICAT MIXTE DU PAYS VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU MERCREDI 10 AVRIL 2024

Le mercredi 10 avril 2024, à dix-huit heures trente, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Vendômois, convoqués le 19 mars 2024, se sont réunis à la salle des fêtes de Villemardy, sous la présidence de Claire FOUCHER MAUPETIT, Présidente.

Nombre de délégués au moment du vote					Résultat du vote		
En exercice	Présents	Distanciel	Pouvoirs	Votants	Pour	Contre	Abstentions
112	42	13	19	74	74	0	0

OBJET : COTISATIONS 2024 DES COMMUNES ET EPCI MEMBRES DU SMPV

Représentants du Conseil Départemental :

Était présente :

MONTOIRE-S/LOIR Claire FOUCHER-MAUPETIT
MONTOIRE-S/LOIR Philippe MERCIER

Absents ayant donné procuration :

PERCHE-Florence DOUCET à FRETEVAL J DURAND
PERCHE-Bernard PILLEFER à HUISSEAU EN BEAUCE C FEDELE
VENDOME-Monique GIBOTTEAU à LUNAY M CHARTRAIN

Était absent excusé :

VENDOME Philippe GOUET

Certifié exécutoire
Transmis au représentant de l'État
Le 24/04/2024
Publié ou notifié le 26/04/2024
Le Président
Claire FOUCHER-MAUPETIT
Présidente
Pays Vendômois



Représentants des Communautés de Communes :

Étaient présents :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRITOIRES VENDOMOIS Jacky FOUSSARD
COMMUNAUTE DU PERCHE ET HAUT VENDOMOIS Pierre SOLON

Était en distanciel :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRITOIRES VENDOMOIS Claude GEROLA

Étaient absents excusés :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRITOIRES VENDOMOIS Laurent BRILLARD
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRITOIRES VENDOMOIS Thierry FLEURY
COMMUNAUTE DES COLLINES DU PERCHE Karine GLOANEC MAURIN

Représentants des Communes :

Était en distanciel :

BOURSAY	E AMBROSI	LA VILLE AUX CLERCS	B DUPRE LE PLESSIS	SAINT-ARNOULT	S HENRY
BREVAINVILLE	D BRUNET	DORIN	C GERNOT	SOUGE	B BONHOMME
FAYE	A GARNIER	LE TEMPLE	JM PAPOT	TROO	D CALEGARI-JEHL
LA CHAP ENCHERIE	A CASSANT	RENAY	P LEMONNIER	VILLECHAUVÉ	S GUERIN

Absents ayant donné procuration :

AREINES E RIOTTEAUX à BAILLOU S GAUTIER
ARTINS P HUGUET à CONSEIL DEPARTEMENTAL C FOUCHER-MAUPETIT
BOUFFRY M SORIA à AMBLOY J TESTAUX
BUSLOUP C STEGRE à COULOMMIERS LA TOUR A SOUVERAIN
CRUCHERAY B BARBIER à SELOMMES P BELLANGER
EPUISAY D BRIANT à SARGE M ROUSSEAU
LANCE Y TRIMARDEAU à SAINT AMAND LONGPRE JM CHALON
LAVARDIN P LEDUC à CATV Thierry FLEURY

LES HAYES JP PROVENDIER à TERNAY J HEUZE
LIGNIERES D PICHARD à DANZE F BRAULT
MAZANGE P BRIONNE à CORMENON G BOULAY
MONTROUVEAU C MONIER à FAYE A GARNIER
NOURRAY D PHELUT à CHOUÉ F GAULLIER
PEZOU G FAUDET à CPHV P SOLON
SAINT RIMAY Y ROLLAND à GOMBERGEAN S DEUX
VILLETRUN S FERME à VILLEMARDY P NOYAU

Étaient présents :

AMBLOY	J TESTAUX	HUISSEAU EN BEAUCE	C FEDELE	ST-MARTIN-DES-BOIS	P DAUFFY
AUTHON	D OURY	LUNAY	M CHARTRAIN	ST-OUEN	J VAILLANT
AZE	M BOULAY	MONDOUBLEAU	JC THUILLIER	SARGE SUR BRAYE	M ROUSSEAU
BAILLOU	S GAUTIER	MONTOIRE	A TAFIET	SAVIGNY	J PRENANT
CHOUÉ	F GAULLIER	MOREE	A BOURGEOIS	SELOMMES	P BELLANGER
CORMENON	G BOULAY	NAVEIL	MT BONIN	TERNAY	J HEUZE
COUETRON AU PERCHE	A DE PONTBRIAND	PERIGNY	K PESCHARD	THORE LA ROCHETTE	T BOULAY
COULOMMIERS LA TOUR	A SOUVERAIN	ROCE	R CHEVALLIER	TOURAILLES	C MONTARU
DANZE	F BRAULT	SAINT AMAND LONGPRE	JM CHALON	VILLEMARDY	P NOYAU
FONTAINE LES COTEAUX	JL HUARD	SAINTE ANNE	PA VIOLET	VILLEPORCHER	P BOUCHET
FRETEVAL	J DURAND	ST-FIRMIN-DES-PRES	B ROUSSELET	VILLEROMAIN	N DAMIER
FRETEVAL	P LERICHE	SAINT GOURGON	JM CROSNIER	VILLIERSFAUX	S NORGUET
GOMBERGEAN	S DEUX	ST JEAN FROIDMENTEL	C GOURDEL		
HOUSSAY	P ROHARD	ST JEAN FROIDMENTEL	C BASTIEN		

Représentants des Communes - étaient absents :

BEAUCHENE	V TOMPA	LES ROCHES L'EVEQUE	B BAILLY	ST-JACQUES-GUERETS	L SAILLARD
BONNEVEAU	M HUARD	LISLE	M GOUET	ST MARC DU COR	MC OROSQUETTE
CELLE	C HUBERT	MARCILLY EN BEAUCE	F DELERUE	SASNIERES	C GRANGER
CHAUVIGNY DU PERCHE	D PERIN	MESLAY	S NALLET	VALLEE DE RONSARD	P COCHONNEAU
DROUE	C MONNIER	MOISY	C BEAUDOUX	VENDOME	F CASSAUD
FONTAINE RAOUL	J LEBERT	OUZOUEUR LE DOYEN	R BOUCHET	VILLAVARD	A HOUDEBERT
FORTAN	M CASROUGE	PRAY	Y GRIET	VILLEBOUT	D ALAZARD
LA CHAP VICOMTESSE	Y BELOEIL	PRUNAY CASSEREAU	C HABOLD	VILLEDIEU LE CHATEAU	P MARQUENET
LA FONTENELLE	C LECOMTE	RAHART	L BLUET	VILLERABLE	I GUERIN
LE GAULT DU PERCHE	C RICLETTE	ROMILLY DU PERCHE	R VASSAUX	VILLIERS SUR LOIR	A PIGOREAU
LE POISLAY	N CHARRIER	RUAN SUR EGVONNE	A BRUNET		
LES ESSARTS	G SOURIAU	ST HILAIRE LA GRAVELLE	K TOUZET		

A titre consultatif, représentant du Conseil Régional du Centre Val de Loire :

Était absente : Delphine BENASSY

OBJET : COTISATIONS 2024 DES COMMUNES ET EPCI MEMBRES DU SMPV

EXPOSE

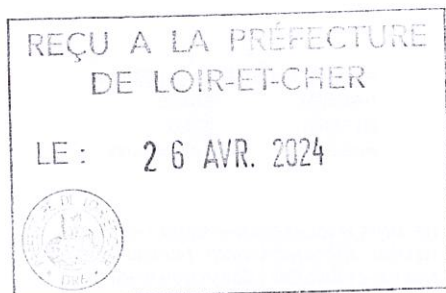
La Présidente rappelle qu'en 2023 la cotisation des communes et communautés au Syndicat Mixte du Pays Vendômois par habitant DGF s'élevée à 2,20€. Ce qui représente pour les communes une cotisation de 0,73€ par habitant DGF et pour les communautés une cotisation de 1,47€ par habitant DGF.

PROPOSITION

Elle propose de ne pas modifier le montant de la cotisation pour l'année 2024.

DÉCISION

L'exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votes exprimés, les membres du Comité Syndical donnent un avis favorable pour maintenir la cotisation à 2,20€ (Pour les communes une cotisation de 0,73€ par habitant DGF et pour les communautés une cotisation de 1,47€ par habitant DGF).



Ainsi fait et délibéré en Séance,
Les jour, mois et an ci-dessus,
La Présidente,

Claire FOUCHER-MAUPETIT